

JEU CONCOURS GRATUIT AVEC OBLIGATION D'ACHAT
« Les Mots du Libraire »

ARTICLE 1: SOCIETE ORGANISATRICE

La société DIPTYQUE SAS, sise 34 boulevard St Germain, 75005 PARIS (RCS de PARIS 612.043.331) (ci-après la « Société Organisatrice » ou « DIPTYQUE ») organise un jeu concours gratuit avec obligation d'achat, dans la limite des stocks disponibles, intitulé « Les Mots du Libraire » (ci-après le « Jeu ») du 20 octobre 2025 au 15 janvier 2026 (ci-après la « Durée du Jeu »).

Le Jeu aura lieu dans le point de vente de DIPTYQUE situé au 7 / 9 de la rue Duphot, 75001 Paris (France) (ci-après la « Maison Diptyque de Paris ») :

La Durée du Jeu est susceptible d'être modifiée par la Société Organisatrice.

Le Jeu se tiendra aux horaires d'ouverture habituels de la Maison Diptyque de Paris, ces derniers seront susceptibles d'être actualisés pendant toute la Durée du Jeu.

Pendant la Durée du Jeu, des jeux reposant sur une mécanique similaire pourront être organisés par des sociétés affiliées à la Société Organisatrice au sein de leurs points de vente à l'étranger.

Le présent Jeu demeure totalement indépendant de ces initiatives locales (ci-après les « Initiatives Locales »).

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Le Jeu est réservé à toute personne physique d'au moins dix-huit (18) ans et disposant de la capacité juridique requise pour effectuer un achat, à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice, ainsi que de toute personne ayant participé à l'organisation du Jeu, et des membres de leur famille proche vivant sous le même toit (ci-après les « Participants »).

Tout Participant âgé de moins de 18 ans et/ou ne disposant pas de la capacité juridique doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au Jeu et accepter le présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander un justificatif d'identité et, le cas échéant, l'autorisation du représentant légal préalablement pour vérifier si les conditions d'éligibilité au Jeu sont remplies.

ARTICLE 3 DEROULEMENT DU JEU

3.1 Modalités de participation

Le Jeu est ouvert aux Participants ayant effectué un (1) achat au sein de la Maison Diptyque de Paris. Aucun minimum d'achat n'est requis pour participer au Jeu. L'ensemble des produits disponibles à la vente au sein de la Maison Diptyque de Paris sont éligibles.

Après paiement de son achat en caisse, le Participant est invité à tirer un ovale parmi ceux contenus dans une boîte en forme de livre creusé (ci-après la « Boîte »).

Pendant la Durée du Jeu, la Boîte est approvisionnée chaque lundi, avec un total de 151 ovales au contenu relatif à l'univers DIPTYQUE comme suit :

- i) **Un (1) ovale spécial est mis en jeu par semaine**, il contient la mention suivante « Vous remportez une Bougie Classique 190g » (ci-après l' « Ovale Spécial »).
- ii) **Des ovales gagnants (1/3 des ovales mis en jeu par semaine)** contiennent la mention suivante « Vous remportez un échantillon de votre choix, à venir récupérer en caisse » (ci-après l'Ovale Gagnant).
- iii) **Des ovales perdants (2/3 des ovales mis en jeu par semaine)** : les ovales perdants ne répondent ni aux critères de l'Ovale Spécial ni à ceux de l'Ovale Gagnant. Ils contiennent un message relatif à l'univers DIPTYQUE et ne donnent lieu à l'attribution d'aucun lot (ci-après l' « Ovale Perdant »).
Le Participant pourra en revanche conserver l'Ovale Perdant en souvenir de son expérience, sans valeur marchande ni obligation de restitution.

Un seul (1) tirage est autorisé par achat et par Participant. Le tirage doit impérativement être effectué le jour même de l'achat, sur présentation du ticket de caisse correspondant, en présence du personnel de la Société Organisatrice. Aucune participation différée ne sera acceptée, quelle qu'en soit la raison.

Un Participant est autorisé à participer plusieurs fois au Jeu en cas d'achats multiples pendant la Durée du Jeu, sous réserve de respecter les conditions de participation énoncées aux présentes.

La Boîte n'est pas réapprovisionnée en cours de semaine par la Société Organisatrice. A l'issue de chaque semaine, la Boîte sera vidée des ovales non tirés pour qu'un nouveau tirage ait lieu le lundi suivant.

3.2 Description et attribution des lots

Les lots à gagner sont les suivants (ci-après les « Lots ») :

- i) L'Ovale Spécial donne droit à une bougie classique 190 gr (d'une valeur unitaire de 60 euros TTC), au choix du Participant parmi les références Pomander, Aubépine, Cannelle ou Feu de Bois, dans la limite des stocks disponibles. Diptyque se réserve toutefois le droit de proposer, à sa seule discrétion et sans que cela n'ouvre droit à réclamation, d'autres références de bougies de valeur équivalente ou supérieure.

La bougie classique 190 gr ne peut être attribuée qu'une seule fois par Participant et n'est en aucun cas cumulable avec tout lot identique issus d'Initiatives Locales.

Le Participant devra communiquer ses nom, prénom et adresse e-mail afin de permettre l'enregistrement de son Lot et de s'assurer de l'absence de cumul avec des Initiatives Locales.

- ii) L'Ovale Gagnant donne droit à un échantillon de parfum de 2ml à 7,5ml, ou de crème pour le corps, parmi une sélection d'échantillons laissée à la discréion de la Société Organisatrice.

Un même Participant peut remporter plusieurs fois un échantillon en cas de pluralité de participation, à condition que chaque participation remplisse les conditions énumérées aux présentes.

Le Participant se voit remettre son Lot sur présentation de l'ovale éligible en caisse. Aucun envoi postal du Lot ne sera effectué.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les Lots à tout moment pendant la durée du Jeu par des lots d'une valeur équivalente.

3.3 Validité de la participation

La validité de la participation au Jeu est subordonnée au strict respect des conditions susnommées.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier la mécanique du Jeu proposée, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen déloyal la désignation des gagnants.

S'il s'avère qu'un Participant a apparemment gagné un Lot en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par le présent règlement, le Lot concerné ne lui serait pas attribué et resterait propriété de DIPTYQUE, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par la Société Organisatrice ou par des tiers.

ARTICLE 4 : ÉVÉNEMENT « CANDLE LIGHT »

Le Jeu est totalement indépendant de tout autre événement promotionnel organisé au sein de la Maison Diptyque de Paris., notamment l'événement « Candle LIGHT » (soirée à la bougie), au cours duquel la Société Organisatrice organisera un jeu identique.

Au cours de la soirée Candle LIGHT, DIPTYQUE mettra en jeu 500 ovales selon les modalités décrites à l'article 3.1.

Il est expressément convenu qu'un même Participant ne pourra prétendre à l'attribution de plusieurs bougie 190 gr s'il participe à la fois au Jeu et à une soirée Candle LIGHT proposant un jeu équivalent.

Toute tentative de cumul ou dissimulation entraînera l'annulation immédiate de la participation.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DES PARTICIPANTS

Les données personnelles du Participant collectées par DIPTYQUE avec son accord sont traitées conformément aux dispositions de la politique de confidentialité de la Société Organisatrice disponible à l'adresse suivante : https://www.diptyqueparis.com/fr_fr/c/politique-de-confidentialite-en-ligne-de-diptyque.html

Les données personnelles sont recueillies par la Société Organisatrice aux fins de :

- i) Vérifier si le Participant remplit les conditions d'éligibilité au Jeu conformément aux conditions du présent règlement ; et
- ii) Assurer la remise du Lot attribué le cas échéant.

Les données collectées à cette occasion sont strictement limitées aux informations nécessaires à ces finalités, et ne font l'objet d'aucune utilisation commerciale ou promotionnelle sans consentement préalable du Participant.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement UE 2016/679 relatif à la protection des données personnelles, tout Participant bénéficie, sur simple demande, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition au traitement de ses données, ou de limitation du traitement dans certaines circonstances et d'un droit de suppression des informations le concernant.

Tout Participant a aussi le droit à la portabilité de ses données.

Tous ces droits peuvent être exercés en contactant le Service Client au +33 (0)1 85 73 77 10 ou par écrit au serviceclient@diptyqueparis.com.

ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Il est rappelé que toutes les marques ou logos figurant sur les supports relatifs au Jeu sont la propriété de la Société Organisatrice. Toute utilisation, de quelque manière que ce soit, de ces marques et/ou logos, nom commercial, dessin et modèle enregistré, droit d'auteur, droit de modèle ou tout autre droit appartenant à DIPTYQUE est strictement interdite.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander des dommages et intérêts en cas de contrefaçon et plus généralement d'atteinte à ses droits de propriété intellectuelle.

Les images utilisées sur les supports relatifs au Jeu sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

ARTICLE 8 : LIMITE DE RESPONSABILITE

8.1 Force Majeure.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait par ailleurs être encourue si, pour un cas de force majeure, le présent Jeu devait être modifié, reporté, prolongé, écourté ou annulé.

8.2 Report du Jeu

DIPTYQUE se réserve dans tous les cas la possibilité de suspendre ou prolonger la Durée du Jeu et de reporter toute date annoncée.

ARTICLE 9 : MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT ET AVENANTS

Le présent règlement du Jeu est consultable gratuitement à tout moment dans la Maison Diptyque de Paris durant toute la Durée du Jeu, via un lien QR Code affiché à proximité de la Boîte.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice, dans le respect des conditions énoncées. Tout avenant sera publié par annonce en ligne. L'avenant sera valable à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer au Jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

DIPTYQUE se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé à ce Jeu ou tenté de le faire. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi française.

En cas d'action en justice, et seulement après avoir tenté de résoudre tout différend à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.

11. TRADUCTION

En cas de traduction du présent règlement, celui-ci demeure un contrat régi par le droit français. Il est soumis à la compétence exclusive des juridictions françaises.

En cas de divergence d'interprétation entre les différentes versions linguistiques, seule la version rédigée en langue française fera foi et prévaudra en cas de litige.